

Orientations

Orientation 2.6 Préserver les milieux de l'interface terre-mer

L'interface terre-mer concentre un ensemble très large d'habitats d'intérêt régional, national ou communautaire. Ils se caractérisent par la diversité de leurs situations, de leurs expositions, de leurs substrats, meubles ou rocheux, ainsi que par la diversité des espèces animales et végétales qu'ils renferment. Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer permettra de renforcer les réservoirs de biodiversité littoraux (en particulier les habitats de plage et d'arrière plage et les habitats des falaises littorales) et marins. Ainsi la charte prend en considération de manière particulière ces milieux soumis aux pressions de conditions climatiques, hydrologiques et anthropiques très fortes.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>2.6.1 Organiser le réseau de sentiers littoraux en évitant le morcellement des maquis et en juxtaposant des zones de quiétude terrestre et marine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique aux porteurs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage (sentier du littoral) sauf pour les communes de TPM 	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalités (TPM : compétence sentier du littoral) • DDTM • animateurs/ Opérateurs Natura 2000 • CELRL, CG83, PREMAR, CDP
<p>2.6.2 Promouvoir et diffuser les modes de gestion des plages limitant l'érosion et préservant la biodiversité.</p> <p>Cette mesure incite notamment au maintien des laisses de mer, des banquettes de posidonies,</p> <p>des milieux dunaires et de la ceinture végétale halophile, à la recherche de techniques alternatives au tamisage et au</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique aux porteurs de projet • Organisation de visites d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Communication et sensibilisation sur les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalités • DDTM • animateurs/ Opérateurs Natura 2000 • CELRL, CG83, Agence de l'eau RMC, BRGM

Orientations

<p>rechargement des plages ainsi qu'à la résorption les points durs (murets, pontons...).</p>			
<p>2.6.3 Préserver la végétation halophile et reconstituer les systèmes dunaires, si la morphologie des plages le permet, afin de prévenir les dégradations engendrées par la fréquentation et par l'érosion marine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique aux porteurs de projet • Identification avec les partenaires des zones les plus sensibles et des zones de substitution et leur mise en place • Transfert d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Communication et sensibilisation sur les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalités • CELRL, • CG83, • DDTM • Agence de l'eau RMC
<p>2.6.4 Encadrer les activités balnéaires et nautiques pour préserver les petits fonds rocheux et les récifs barrières très exposés aux pressions anthropiques du fait de leur accessibilité.</p> <p>Les récifs barrières sont identifiés sur la carte des solidarités écologiques (Partie 2 « Du diagnostic au projet »). L'amélioration des connaissances de cet habitat constitue un enjeu important sur l'Aire Maritime Adjacente (présence et état de conservation des récifs barrières).</p> <p>Cette mesure nécessitera le recours à des équipements légers (mouillage, balisages, etc.) susceptibles d'altérer localement le caractère naturel du littoral. Ainsi, le nombre et la localisation de ces équipements devront être étudiés pour permettre leur meilleure intégration paysagère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition et diffusion des connaissances • Appui technique aux porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise d'ouvrage • Plans de balisage et projets d'aménagement • Communication et sensibilisation des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • PREMAR, DDTM • Syndicats de SCoT (volet mer) • animateurs/ Opérateurs Natura 2000 • Autorités portuaires, Agence de l'eau RMC, AAMP • Compagnies maritimes • Usagers, Professionnels du nautisme • Marine nationale

Orientations

Référence ID de l'article : #5324

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 08:57